

Organisation de l'activité ESCALADE avec matériel (en moulinette)

L'activité escalade avec matériel (boudriers, cordes...) est une activité à encadrement renforcé.

Elle se déroule soit sur une structure artificielle d'escalade (SAE), soit sur un site naturel répertorié, aménagé, équipé à demeure, nettoyé et utilisé régulièrement. Elle s'intègre au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Niveaux de classes concernés

La pratique de l'escalade avec matériel est une activité à encadrement renforcé réservée aux élèves des cycles 2 et 3.

Conditions de mise en œuvre

Une reconnaissance préalable du lieu de pratique est indispensable (état de la paroi, des équipements, des espaces autour des voies, des zones de réception adaptées, couverture réseau téléphonique...).

Dans le cadre d'une pratique en milieu naturel, l'activité ne peut pas avoir lieu si les conditions climatiques sont défavorables : pluie, brouillard, vent fort... Il est nécessaire de vérifier sur le site de la préfecture de l'Eure le niveau d'alerte météorologique.

Organisation pédagogique

La sortie doit être l'aboutissement d'un module d'apprentissage qui permettra à l'élève :

- d'améliorer ses capacités motrices spécifiques à cette activité ;
- d'utiliser ses savoirs et connaissances de manière efficace dans cette activité ;
- d'apprécier son niveau de pratique ;
- d'être sensibilisé au respect de l'environnement et à la sécurité.

Les élèves sont répartis en ateliers « moulinette » mis en place par un adulte compétent. L'assurage doit être fait par un adulte ou par deux élèves surveillés par un adulte responsable de deux à trois cordées situées à proximité lui permettant une intervention rapide.

Équipement	
Obligatoire	Fortement recommandé
✓ Matériel technique individuel : baudriers, matériel d'assurage autobloquant, casques (en milieu naturel) ; ✓ Matériel technique collectif : cordes, mousquetons, sangles, tapis de réception (SAE) ... correspondant au nombre d'ateliers prévus ; ✓ Ce matériel technique doit être adapté à la taille des élèves ; ✓ Trousse de secours ; ✓ Liste des élèves avec numéros de téléphone des parents ; ✓ Téléphone portable.	✓ Tenue vestimentaire adaptée à l'activité et aux conditions climatiques ; ✓ Gourde et ravitaillement énergétique.

Encadrement

Taux minimum d'encadrement :

- en maternelle : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié, rémunéré ou bénévole, agréé ou un autre enseignant ; et au-delà de 12 élèves, un intervenant qualifié, rémunéré ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.
- en élémentaire : jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié, rémunéré ou bénévole, agréé ou un autre enseignant ; et au-delà de 24 élèves, un intervenant qualifié, rémunéré ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

L'intervenant doit être agréé par le DASEN ou son représentant et autorisé par le directeur. Pour cela, il doit justifier d'une qualification ou réussir un test d'aisance dans l'activité. Il doit également avoir suivi une session d'information - assurée par le C.P.C. E.P.S. ou un enseignant - sur son rôle, la sécurité, et les conditions générales de la pratique de cette activité.

Test pour agrément des bénévoles :

- savoir s'équiper, s'assurer, grimper en tête (une voie cotée 5), descendre en rappel ;
- savoir équiper une moulINETTE, un rappel doublé avec une assurance en moulINETTE ;
- être capable de préparer le matériel, savoir équiper les voies ;
- connaître les consignes de sécurité (place de l'adulte, répartition des élèves, respect du matériel, vérification des équipements des élèves, de l'encordement et de l'amarrage (nœud en 8) ;
- savoir expliquer les gestes techniques précis pour l'assurance ou la parade.

Textes de référence

- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999
- Circulaire 92-196 du 03 juillet 92

Pour en savoir plus

- **L'escalade à l'école primaire** Document réalisé par l'équipe des conseillers pédagogiques E.P.S. 68
- <http://www.crdp-strasbourg.fr/wp-content/uploads/escalade.pdf>

Partenaires

- Fédération française de montagne et d'escalade (<http://www.ffme.fr/>)